

DEPARTEMENT du PAS-DE-CALAIS

Commission d'enquête :	Patrick STEVENOOT:	Président Titulaire
	Emile HAGNERE :	Titulaire
	Michel ROSE:	Titulaire
	Yves ALLIENNE :	Suppléant

Ordonnance N° E 13000306/59

SYNDICAT MIXTE CANCHE ET AFFLUENTS (SYMCEA)

**Plan de Gestion Quinquennal Ecologique de la Planquette,
la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne**

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014

**AVIS ET CONCLUSIONS
de la Commission d'enquête**

Loi sur l'Eau

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la Déclaration d'Intérêt Général présenté par le SYMCEA concernant le plan de gestion écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014

CONCLUSIONS DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Le projet de Plan de gestion Quinquennal Ecologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne a été soumis à enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014.

Les permanences assurées par les Commissaires enquêteurs ont rencontrées le succès attendu :

20 personnes se sont présentées aux permanences :

- **15** personnes ont consigné une observation ou ont déposé une note annexée au registre

La Commission d'enquête après avoir :

- ❖ Pris connaissance du projet soumis à examen,
- ❖ Visité les lieux,
- ❖ Dressé le rapport du déroulement de l'enquête joint au présent dossier.
Cette enquête s'étant déroulée de manière satisfaisante et dans les conditions prévues par les textes en vigueur,
- ❖ Interrogé et recueilli, auprès de Mme Valérie CHERIGIE la Directrice et de M. Hervé REGNIEZ, technicien au SYMCEA, les renseignements nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

La Commission d'enquête émet l'avis ci-joint :

- ❖ Vu l'étude du dossier soumis à enquête,
- ❖ Vu les entretiens avec Madame Valérie CHERIGIE, Directrice, et Monsieur Hervé REGNIEZ, technicien au SYMCEA,
- ❖ Vu la réflexion sur le projet et ses conséquences à laquelle nous nous sommes livrés,
- ❖ Vu la régularité de la procédure appliquée aux enquêtes publiques et sur son déroulement :
 - délais d'affichage,
 - permanences,
 - publicité,
 - accueil du public.
- ❖ Vu les **15'observations** portées sur les registres,

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la Déclaration d'Intérêt Général présenté par le SYMCEA concernant le plan de gestion écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014

Considérant que :

- ❖ Le SYMCEA a pour mission de mettre en œuvre un Plan de Gestion Quinquennal de la Créquoise et de ses affluents, du Bras de Bronne et de la Planquette nécessitant un programme de travaux et d'entretien léger à l'échelle des sous-bassins versants ;
- ❖ Le projet a été mis en conformité avec les avis des services consultés ;
- ❖ Pour mener son programme de travaux, le SYMCEA doit recourir à une autorisation au titre de la Loi sur l'Eau et des articles L.214-1 à 6 DU Code de l'Environnement pour réaliser des travaux et documents d'incidence NATURA 2000 (articles R.214-6 et R.414-23 » du Code de l'Environnement).
- ❖ La Déclaration d'Intérêt Général permettant de légitimer l'intervention des collectivités publiques sur des propriétés privées avec des fonds publics.
- ❖ L'ensemble des actions menées par le SYMCEA participera directement à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau demandé par l'Union Européenne pour 2015 dans le cadre de la directive Cadre sur l'eau de 2000 ;
- ❖ Que l'objectif des travaux est de reconquérir et de favoriser l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques de la Canche et des eaux littorales ;
- ❖ Qu'aucune observation relative à la loi sur l'eau n'a été exprimée ;

En fonction de l'ensemble des éléments précités,

La Commission d'enquête émet un :

Avis Favorable

A la demande d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau sollicitée par le SYMCEA.

Le 22 mai 2014

La Commission d'enquête

Patrick STEVENOOT

Emile HAGNERE

Michel ROSE

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la Déclaration d'Intérêt Général présenté par le SYMCEA concernant le plan de gestion écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014

Demande d'autorisation au titre du code de l'environnement de la Déclaration d'Intérêt Général présenté par le SYMCEA
concernant le plan de gestion écologique de la Planquette, la Créquoise, l'Embryenne et le Bras de Bronne

Enquête publique du 31 mars 2014 au 2 mai 2014